



Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Revision-No. : 1,00

Date de révision : 10.09.2007

SDS 06607

Liant 200

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

LIANT 200

Utilisation de la substance/préparation

Décapant de brasage

Identification de la société/entreprise

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : ++49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

SOUDURES NEVAX
ZA DES PETITS CARREAUX
1-3 AVENUE DU BOUTON D'OR
94370 SUCY EN BRIE
Téléphone + 33 (0) 145122929
Téléfax + 33 (0) 14512600611

2. Identification des dangers

Classification

Indications de danger : Nocif, Irritant

Phrases-R :

Irritant pour les yeux.

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

Dangers les plus importants

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérogènes

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique (préparation)

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

Composants dangereux

N°CE	N°CAS	Substance	Quantité	Classification
237-928-2	14075-53-7	tétrafluoroborate de potassium	> 50 %	Xi R36
232-151-5	7789-23-3	fluorure de potassium	5 - 10 %	T R23/24/25

Le texte intégral des phrases R mentionnés figure au point 16.

F - FR

Page 1 de 7

Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Revision-No. : 1,00

Date de révision : 10.09.2007

SDS 06607

Liant 200

4. Premiers secours

Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche.

Faire avaler au plus tôt une quinzaine d'ampoules de chlorure de calcium. Emmener à l'hôpital.

Ne pas faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Dégagement de fumées corrosives à la combustion

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques. Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

F - FR

Page 2 de 7

Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Revision-No. : 1,00

Date de révision : 10.09.2007

SDS 06607

Liant 200

Information supplémentaire

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

Information supplémentaire

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle



Valeurs limites d'exposition

Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle

N°CAS	Substance	ml/m ³	mg/m ³	f/cm ³	Catégori e
-	Fluorures inorganiques		2,5		VME (8 h)
	Fluorures inorganiques				VLE (15 min)
	Fumées de soudage (totalité des particules)	5			VME (8 h)
	Fumées de soudage (totalité des particules)				VLE (15 min)

Conseils supplémentaires

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).

Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren

722> de la société www.kcl.de.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (NF EN 169)

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

L'état physique	Poudre
Couleur	spécifique au produit
Odeur	Inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH-Valeur (à 20 °C) :	n.a.
Modification d'état	
Point/intervalle de fusion	500 - 850 °C
Point d'ébullition	n.a.
Point d'éclair	n.a.
Hydrosolubilité : à (20 °C)	Soluble

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matières à éviter

Acides forts

Produits de décomposition dangereux

Le contact avec les acides forts libère de l'acide fluorhydrique.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque de fluorose

Effets corrosifs et irritants

Irritant pour les yeux.

F - FR

Page 4 de 7

Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Revision-No. : 1,00

Date de révision : 10.09.2007

SDS 06607

Liant 200

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Pollue faiblement l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Eliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

Code d'élimination des déchets-Produit

160507 DECHETS NON DECRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

150202 EMBALLAGES ET DECHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATERIAUX FILTRANTS ET VETEMENTS DE PROTECTION NON SPECIFIES AILLEURS;
absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DECHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATERIAUX FILTRANTS ET VETEMENTS DE PROTECTION NON SPECIFIES AILLEURS;
emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention de pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération)

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Etiquette : 6.1 Code danger :60 Code matière :1812

Transport fluvial

Transport maritime

Transport aérien

F - FR

Page 5 de 7

Fiche de données de sécurité conformément à la Réglementation (EU) No. 1907/2006

Revision-No. : 1,00

Date de révision : 10.09.2007

SDS 06607

Liant 200

Information supplémentaire

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

15. Informations réglementaires

Etiquetage

Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:



Xn - Nocif

Indication de danger Xn – Nocif

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

fluorure de potassium

Phrases-R

- 36 Irritant pour les yeux.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases-S

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail

Tableau n°32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau 1 - pollue faiblement l'eau
1999/13/CE (COV) 0 %

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladies professionnelles

prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

Tableau n°32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36 Irritant pour les yeux.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.



SOUDES NEVAX SAS - ZA DES PETITS CARREAUX
1-3 AVENUE DU BOUTON D'OR - 94370 SUCY-EN-BRIE CEDEX
TEL +33 (0) 1 45 12 29 29 - FAX +33 (0) 1 45 60 06 11
E-mail info@nevax.fr - http://www.nevax.fr



ISO 9001 : 2008
N° 2000/13394c

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Bibliographie :

Modifications

chapitre: 15 (Poland)

F - FR
Page 7 de 7